



Plan de protection du Badminton Lausanne Association sous COVID-19

Explications générales

Le comité du Club Badminton Lausanne Association a été informé du plan de protection établi par la Fondation B4L et s'engage à le transmettre à ses membres et le faire respecter durant ses activités.

Ce document vient en complément de celui édicté par la Fondation B4L pour toute la partie liée aux activités du club / entraînements et n'en reprend donc pas tous les termes.

Notre message à nos joueurs « Nous sommes et restons solidaires, nous respectons les directives et nous comportons de manière exemplaire. »

1.1 Personne mandatée CODIV-19

- Le club mandate en tant que personne responsable Covid-19, Monsieur Alexei Tchoumakov.

1.2 Règles d'hygiène

- Le matériel remis en prêt aux joueurs pour l'entraînement sera désinfecté après chaque utilisation.

- L'accès aux vestiaires étant interdit, les joueurs doivent vider leurs casiers lors de leur prochain passage au Centre de Badminton.

1.3 Entraînements

- Les groupes d'entraînement ne comporteront pas plus de 8 joueurs ainsi qu'un entraîneur. Les grands groupes seront scindés en deux et chaque demi-groupe s'entraînera en alternance une semaine sur deux.

- Aucun contact physique n'est autorisé tout au long de l'entraînement et seul le jeu de simple est possible.

- Une liste de présence est établie et sera tenue à jour par l'entraîneur.
- Aucun joueur n'est autorisé à se greffer à un entraînement auquel il n'est pas inscrit.
- Les séances d'entraînement sont raccourcies de 10 minutes afin de permettre aux joueurs de quitter les terrains avant l'arrivée des joueurs suivants. Les joueurs veilleront à être ponctuels.

1.4 Entraînement à la carte (Bad'matin)

- Il n'est plus possible de se présenter spontanément à la réception du Centre pour suivre ce cours. Les joueurs doivent réserver leur place au préalable par téléphone. Toute inscription au-delà des 8 joueurs autorisés sera refusée.

1.5 Personnes vulnérables et présentant des symptômes de maladie

- Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de s'entraîner. Elles restent confinées, appellent leur médecin de famille et suivent ses directives. Il faut informer immédiatement le partenaire de jeu ou le groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

1.6 Devoir d'information

- Ce document, ainsi que celui préparé par la Fondation B4L sera transmis à tous nos membres avant la reprise des activités et sera affiché au Centre de badminton.

Nous comptons sur le sens des responsabilités de chacun de nos membres afin que les dispositions établies par la Fédération Suisse, par la Fondation B4L ainsi que par le BLA soient scrupuleusement respectées pour le bien de chacun

Ce document a été établi par le comité du Badminton Lausanne Association
Ce document sera transmis à tous les membres du club avant la reprise des activités

Pour le comité du BLA, date et signature :



Le 3 mai 2020

www.badmintonlausanne.ch – club@badmintonlausanne.ch

Ch du Viaduc 12 – 1008 Prilly